

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GATINAIS EN
BOURGOGNE
COMPTE-RENDU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 MAI 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 17 mai à 10h00, le Bureau communautaire s'est réuni, à l'espace socioculturel « André Henry » de Chéroy, sur la convocation et sous la présidence de Jean-François CHABOLLE.

Date de convocation : 10 mai 2021

Présents : Jean-François CHABOLLE, Christine AITA, Fred JEAN-CHARLES, Frédéric BOURGEOIS, Florence BARDOT, Jean-Jacques NOEL, Etienne SEGUELAS, David ROUSSEL, Sylvie GUILPAIN, Monique JARRY, Laurent BOULMIER, Loïc BARRET, Liliane LAVAUX, Gilbert GREMY, Marcel MILACHON, Jean-François ALLIOT, Corinne PASQUIER.

Absents excusés : Brigitte BERTEIGNE, Jérôme CORDIER, Séverine MAZATEAU, Christelle NOLET, Christian DESCHAMPS, Nadine LEITUGA, Etienne CHILOT, Bruno CHEMIN, Louise CARTIER, Pierre-Eric MOIRON.

Membres du Bureau communautaire : 27

Membres en exercice : 27

Secrétaire de séance élu ce jour : Fred JEAN-CHARLES

Membres présents qui ont pris part à la délibération : 17

L'ordre du jour est le suivant :

1. GENERAL

1.1. Approbation du compte-rendu du Bureau communautaire du 29 avril 2021

2. ECOLE DE MUSIQUE DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE

2.1. Facturation du 2^{ème} trimestre, année scolaire 2020-2021

2.2. Tarifification pour la rentrée 2021/2022

2.3. Choix de la salle de danse

2.4. Forum enfance et jeunesse

2.5. Portes ouvertes du 26 juin 2021

2.6. Devis pour mise en place d'un logiciel

2.7. Bons cadeaux pour les élèves

2.8. Convention pour mise à disposition d'une salle par la commune de Villeroy

3. ACTION SOCIALE

3.1. Forum enfance jeunesse : mercredi 16 juin 2021 de 14h à 17h

3.2. Présentation déroulement centre de loisirs été 2021

4. ECOLE MULTISPORT

4.1. Tarifs pour 2021-2022

5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5.1. Attribution du marché pour l'entretien des espaces verts des ZA et terrains intercommunaux

5.2. Lancement d'une consultation pour maîtrise d'œuvre pour travaux divers dans les ZA

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1. Méthaniseur

Désignation d'un secrétaire de séance : Fred JEAN-CHARLES est désigné secrétaire de séance.

1. GENERAL

1.1. Approbation du compte-rendu du Bureau communautaire du 29 avril 2021

Le Compte-rendu de séance du 29 avril 2021 est approuvé.

Vote : Abstention : 0, Contre : 0, Pour : unanimité

1.2. Ajout à l'ordre du jour

Le Président propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Devis pour la climatisation des bureaux de l'étage à Chéroy

Vote : Abstention : 0, Contre : 0, Pour : unanimité

2. ECOLE DE MUSIQUE DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE

2.1. Facturation du 2^{ème} trimestre, année scolaire 2020-2021

Lors de la commission culture du 26 mars dernier, il a été proposé une facturation pour le 2^{ème} trimestre avec une réduction de 50 %.

En effet, au premier trimestre 2020/2021, les familles ont été intégralement facturées alors que celles-ci n'avaient pas eu tous leurs cours (confinement à partir du 29 octobre 2020 et reprise le 11 janvier uniquement pour les mineurs). Certains cours ont pu avoir lieu en distanciel mais pas tous. Une régularisation a été proposée lors de la commission de mars, cette dernière a proposé une réduction de 50% sur le deuxième trimestre.

L'atelier chorale adulte n'ayant pas pu avoir lieu depuis le début de l'année scolaire, il est proposé de ne pas facturer cette année.

Délibération 2021-10-01

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

DECIDE de ne pas facturer la chorale adulte pour l'année scolaire 2020-2021,

DECIDE que, vu les conditions de déroulement des différents cours depuis la crise sanitaire sur l'année scolaire 2020-2021, la facturation de l'ensemble des cours du 2^{ème} trimestre, année scolaire 2020-2021 de l'Ecole de musique sera réduite de 50%.

Vote : Abstention : 0, Contre : 0, Pour : unanimité.

2.2. Tarification pour la rentrée 2021/2022

Comme tous les ans, il convient d'établir les tarifs de l'Ecole de Musique pour la saison prochaine.

Pour cela, comme validé lors de la commission culture du 26 mars 2021 et confirmé par le conseil communautaire du 14 avril 2021, il est nécessaire de créer les cursus suivants à compter de l'année scolaire 2021-2022 :

CHANT	
FORFAIT COMPLET : chœur, formation musicale et Cours de chant individuel ou collectif (9-17ans)	
Parcours chœur	200 €
Parcours chant soliste	315 €
Chœurs	
Enfants 6/8 ans	50 €
Chœur ado (collégiens)	50 €
Chœur de femme	110 €
Chœur de femmes + cours individuel	315 €

DANSE	
Eveil 4/5 ans	70 €
Initiation 6/7 ans	80 €
Technique classique	200 €
Contemporaine	250 €

Ainsi que les ateliers de découverte musicale.

Ainsi le Président propose, pour l'année scolaire 2021-2022, les tarifs suivants pour l'Ecole de Musique, de Danse et d'Art Dramatique :

Ecole de musique, de danse et d'arts dramatique du Gatinais en Bourgogne					
Tarification 2021-2022					
MUSIQUE		CHANT		DANSE	
FORFAIT COMPLET : cours d'instrument, formation musicale et pratique collective*		FORFAIT COMPLET : chœur, formation musicale et Cours de chant individuel ou collectif (9-17ans)		Eveil 4/5 ans	70 €
				Initiation 6/7 ans	80 €
Moins de 25 ans	315 €	Parcours chœur	200 €	Technique classique	200 €
Adultes	406 €	Parcours chant soliste	315 €	Contemporaine	250 €
Instrument supplémentaire dans le cadre du forfait		Chœurs			
Moins de 25 ans	190 €	Enfants 6/8 ans	50 €		
Adultes	245 €	Chœur ado (collégiens)	50 €		
Atelier OHGB	50 €	Chœur de femme	110 €		
Ateliers		Chœur de femmes + cours individuel		315 €	
Eveil musical 4 et 5 ans	50 €				
Atelier Musique Actuelle Amplifiée		THEATRE			
Moins de 25 ans	125 €	Atelier théâtre	50 €		
Adultes	175 €				
Atelier Jazz					
Moins de 25 ans	104 €				
Adultes	135 €				
Orchestre ou formation musicale seule					
Moins de 25 ans	104 €				
Adultes	135 €				

***Les pratiques collectives du forfait :**

Orchestre à cordes, orchestre vents/percussions junior,
Orchestre d'Harmonie (OHGB),
Atelier de Musiques Actuelles Amplifiées, atelier Jazz.
La chorale adulte n'en fait pas partie.

Tarifs dégressifs à partir du deuxième inscrit de la même famille :

20 % dès 2 inscriptions pour une même personne ou au sein d'une même famille.
30% dès 3 inscriptions pour une même personne ou au sein d'une même famille.
50% dès 4 inscriptions pour une même personne ou au sein d'une même famille

- Toute année commencée est due entièrement.
- Envoi de la facture chaque trimestre par la Trésorerie Municipale de Sens.
- La cotisation est annuelle et payable en 3 fois

(Sauf Théâtre, éveil, chœur enfant et ado)

Il n'y a pas de changement particulier, si ce n'est les nouveaux enseignements proposés pour la rentrée prochaine, à savoir : la danse, le chant, les ateliers de découverte instrumentale et l'ouverture d'une classe de violoncelle.

Pour information, les tarifs n'ont pas été changés depuis 5 ans (2016/2017).

Les tarifs manquent d'homogénéité et il serait souhaitable d'avoir une réflexion sur l'évolution des tarifs pour la rentrée 2022/2023.

Délibération 2021-10-02

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

APPROUVE la création des pratiques suivantes à compter de l'année scolaire 2021-2022 : chant, danse et ateliers de découverte musicale,

APPROUVE l'ensemble des tarifs d'inscription à l'Ecole de musique, de danse et d'art dramatique pour l'année scolaire 2021-2022 tels que décrits dans l'annexe n°2 ci-dessous.

Document annexe N°2

Ecole de musique, de danse et d'arts dramatique du Gatinais en Bourgogne					
Tarification 2021-2022					
MUSIQUE		CHANT		DANSE	
FORFAIT COMPLET : cours d'instrument, formation musicale et pratique collective*		FORFAIT COMPLET : chœur, formation musicale et Cours de chant individuel ou collectif (9-17ans)		Eveil 4/5 ans	70 €
				Initiation 6/7 ans	80 €
Moins de 25 ans	315 €	Parcours chœur	200 €	Technique classique	200 €
Adultes	406 €	Parcours chant soliste	315 €	Contemporaine	250 €
Instrument supplémentaire dans le cadre du forfait		Chœurs			
Moins de 25 ans	190 €	Enfants 6/8 ans	50 €		
Adultes	245 €	Chœur ado (collégiens)	50 €		
Atelier OHGB	50 €	Chœur de femme	110 €		
Ateliers		Chœur de femmes + cours individuel	315 €		
Eveil musical 4 et 5 ans	50 €				
Atelier Musique Actuelle Amplifiée		THEATRE			
Moins de 25 ans	125 €	Atelier théâtre	50 €		
Adultes	175 €				
Atelier Jazz					
Moins de 25 ans	104 €				
Adultes	135 €				
Orchestre ou formation musicale seule					
Moins de 25 ans	104 €				
Adultes	135 €				

***Les pratiques collectives du forfait :**
Orchestre à cordes, orchestre vents/percussions junior,
Orchestre d'Harmonie (OHGB),
Atelier de Musiques Actuelles Amplifiées, atelier Jazz.
La chorale adulte n'en fait pas partie.

Tarifs dégressifs à partir du deuxième inscrit de la même famille :

20 % dès 2 inscriptions pour une même personne ou au sein d'une même famille.
30% dès 3 inscriptions pour une même personne ou au sein d'une même famille.
50% dès 4 inscriptions pour une même personne ou au sein d'une même famille

- Toute année commencée est due entièrement.
- Envoi de la facture chaque trimestre par la Trésorerie Municipale de Sens.
- La cotisation est annuelle et payable en 3 fois
(Sauf Théâtre, éveil, chœur enfant et ado)

Vote : Abstention : 0, Contre : 0, Pour : unanimité

2.3. Choix de la salle de danse

L'ouverture d'un cursus « Danse » pour la rentrée prochaine entraîne la recherche d'une salle assez grande possédant un parquet (choc moins dur pour les articulations).

Plusieurs salles ont été visitées.

Lieux pour salle de danse

	MONTACHER-VILLEGARDIN	VILLEBOUGIS	CHEROY	BRANNAY	SAINT VALERIEN	VALLERY
Distance de Villeroy	12,4 km	5 km	15,1 km	9,5 km	7,8 km	15,6 km
Dimensions de la salle	Deux salles en bas GS : 53 m2// vestiaires : 37,6 m2	110 m2	126 m2	162 m2	100 m2	150 m2
Soirs	x	x	x	x	pas le mardi pas le jeudi	x
Mercredi matin	x	x	x	x	compliqué	x
Mercredi AM	x	x	x	x	non	x
Week-end (V-S-D)	x	non	x	non	non	non
Vestiaire possible	x	x	x	x	compliqué	x
B. et M. amovibles	x	x	x	x	x	x
B.M. fixes	non	non	non	non	non	non
Rangement matériel	En place	Complicqué	Reste sur place	x	Pas de rangement possible	x
Travaux	Beaucoup de travaux à prévoir	non	non	non	non	non
Parking	x	x	x	x	compliqué	x

1 Chéroy
 2 Brannay
 3 Vallery

Plusieurs salles sont très agréables pour l'enseignement de la danse et possèdent des possibilités pour les vestiaires (un vestiaire pour les filles et un pour les garçons). Par contre, aucune salle ne peut mettre en place de miroirs et barres fixes. Il semble donc important de privilégier une salle permettant un rangement facile et de limiter au maximum le déplacement de matériel.

Dans la salle de Chéroy, le matériel reste en place dans la salle et n'a pas besoin d'être déplacé (la salle n'étant pas louée les week-ends).

Délibération 2021-10-03

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

CHOISIT d'implanter la salle pour les cours de danse à Chéroy.,

CHARGE le Président d'effectuer toutes les démarches liées à cette décision,

AUTORISE le Président à signer tout document, notamment d'éventuelles conventions, découlant de cette décision.

Vote : Abstention : 0, Contre : 0, Pour : unanimité

2.4. Forum enfance et jeunesse

L'école de musique sera associée au forum enfance jeunesse qui aura lieu le mercredi 16 juin 2021 au gymnase de Saint Valérien en extérieur, sous réserve des directives sanitaires préfectorales.

Le but de cette après-midi est de faire découvrir aux administrés les différentes propositions sportives et culturelles de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne en direction des jeunes.

Durant l'après-midi, les familles pourront découvrir, entre autres, l'Ecole de Musique de Danse et d'Art Dramatique avec tous ses enseignements et ses

nouveautés pour la rentrée (musique, danse, théâtre). Elles pourront, si elles le souhaitent, faire une pré-inscription à l'école de musique.

Une petite programmation musicale aura lieu durant l'après-midi par certains élèves de l'école de musique et un power point présentera en images et en continu les différentes activités.

2.5. Portes ouvertes du 26 juin 2021

Afin de terminer l'année sur une note festive, il est prévu, sous réserve des directives sanitaires préfectorales, une porte ouverte à Villeroy en extérieur le samedi 26 juin 2021. Différents stands seront présents : l'association des parents d'élèves, l'OHGB, « l'Atelier » à Auxerre, magasin spécialisé pour les instruments à vent qui propose une vérification des instruments de nos élèves, et bien sûr l'administration et les professeurs de l'Ecole de Musique. Les familles pourront être informées des différentes propositions et nouveautés, effectuer des pré inscriptions et essayer des instruments (si le protocole sanitaire le permet).

Une programmation musicale sera prévue avec les élèves de l'Ecole, l'orchestre d'harmonie...

2.6. Devis pour la mise en place d'un logiciel

Un logiciel pour la gestion de l'Ecole de Musique en ligne (accès via un site internet qui ne nécessite pas l'installation d'un logiciel et donc accessible à partir de n'importe quel ordinateur) a été recherché.

Le logiciel Rhapsodie a été sélectionné.

Il contient l'ensemble des fonctionnalités nécessaires à l'automatisation de la gestion administrative et pédagogique.

Le devis propose, pour une somme de 860 € HT annuels, l'accès au logiciel pour une durée de 4 ans, une formation sur site de deux jours pour un montant de 2 000 € et la reprise des données pour une somme de 500 € HT.

Délibération 2021-10-04

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

APPROUVE le devis pour l'abonnement au logiciel Rhapsodie pour l'école de musique pour un montant de 860 € HT soit 1 032 € TTC annuels pour une durée de 4 ans,

APPROUVE le devis pour la formation au logiciel de 2000 € TTC, pour 2 jours de formation sur site,

APPROUVE le montant de la reprise des données 500 € HT soit 600 € TTC,

AUTORISE le président à signer les devis et tout document afférent à cette décision.

Vote : Abstention : 0, Contre : 0, Pour : unanimité

2.7. Bons cadeaux pour les élèves

La commission culture du 26 mars a été favorable à la mise en place d'un bon cadeau d'une valeur de 20 euros, pour les élèves réussissant leur examen instrumental de fin de cycle.

Ces bons cadeaux, d'un montant de 20 euros, sont échangeables auprès du magasin de musique L'Atelier à Auxerre pour les instruments à vent et pour les autres

pratiques instrumentales chez Objectif Musique de Varennes sur Seine. Pour cette année scolaire, 9 élèves sont concernés.

Délibération 2021-10-05

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

APPROUVE la mise en place de bons cadeaux d'une valeur de 20 € pour les 9 élèves passant leur fin de cycle en instrument cette année.

Vote : Abstention : 0 ; Contre : 0, Pour : unanimité

2.8. Convention pour mise à disposition d'une salle par la commune de Villeroy

Afin de pouvoir appliquer le protocole sanitaire pour certains cours, l'école de musique a dû demander à la mairie de Villeroy la possibilité d'utiliser la salle communale pour des activités de l'école de musique, à savoir la formation musicale le mercredi après -midi et la chorale le lundi soir. La convention initiale a été prolongée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/2021.

Délibération 2021-10-06

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

APPROUVE la convention avec la commune de Villeroy pour mise à disposition de l'école de musique d'une salle communale à titre gracieux pour la période du 20 janvier au 30 juin 2021,

AUTORISE le Président à signer ladite convention.

Vote : Abstention : 0, Contre : 0, Pour : unanimité

3. ACTION SOCIALE

3.1 Forum Enfance Jeunesse mercredi 16 juin 2021 de 14h à 17h

Comme chaque année, la Communauté de Communes organise un après-midi de présentation de l'ensemble des activités dédiées à la jeunesse.

Ce sont donc 3 services qui se regroupent pour cette journée. Pour le service enfance jeunesse, des activités en lien avec le protocole sanitaire en vigueur sont proposées. Cet après-midi-là, commenceront les inscriptions pour le centre de l'été 2021 et renouer avec les familles du territoire.

3.2 Présentation déroulement centre de loisirs été 2021 et convention avec le collège

Le centre de loisirs ouvrira cet été du 08/07/2021 au 25/08/2021 en tenant compte des protocoles sanitaires à date.

Lieu d'implantation et convention collège

Le collège de Saint Valérien accueille le centre cet été. Afin de valider la mise en place du planning d'été, le Président présente la convention qui reprend les conditions de mise à disposition des locaux. Une augmentation de la participation financière, suite à une étude de la gestionnaire est prévue : le passage du coût

journalier de 70 € en 2018 à 80 € pour 2021 suite à la revalorisation des prix des fluides. (Article 4, dispositions financières).

Cette convention doit-être visée par le conseil départemental, avant l'ouverture du centre le 8/07/2021.

Délibération 2021-10-07

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

AUTORISE le Président à signer la convention nécessaire à l'organisation de l'accueil de loisirs pendant l'été 2021 avec le Conseil Départemental et le collège de Saint Valérien pour l'occupation du collège telle qu'annexée à la délibération.

Vote : Abstention : 0, Contre : 0, Pour : unanimité.

Activités, planning de l'été

Le déroulement est indicatif et sera étudié par la prochaine commission enfance jeunesse.

L'été s'organisera autour de semaines à thèmes, de stages et de sorties.

Différents camps seront organisés.

Proposition option ramassage bus été 2021 (indicative)

Ayant constaté que l'élargissement de la couverture du ramassage sur notre territoire augmentait le nombre d'inscriptions. Il est proposé une meilleure répartition du ramassage sur le territoire en ajoutant un arrêt à Saint Valérien et Piffonds sans pour autant impacter le coût dudit transport.

Cette optimisation permet, de surcroît, un transport en deux temps, moins longs pour les enfants et une arrivée plus précoce au centre de loisirs.

Mme Lavaux (Piffonds) indique le meilleur endroit pour créer un arrêt est le parking du lavoir.

4. ECOLE MULTISPORT

4.1. Tarifs pour 2021-2022

L'école multisports s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans souhaitant découvrir et s'initier à différents sports et, pour peut-être, en choisir un ensuite.

Elle a pour objectif d'inculquer aux enfants les valeurs fondamentales du sport telles que l'esprit d'équipe, le respect, le goût de l'effort, la notion de bien-être et de plaisir. Les cours de l'école multisports sont dispensés par des éducateurs sportifs diplômés. Ils ont lieu en période scolaire et proposent la pratique d'un sport différent toutes les 4 semaines : gymnastique, athlétisme, tir à l'arc, jeux collectifs, ultimate etc...

Les cours se déroulent sur 4 sites aux horaires suivants :

Communes	Lieu	Jour et Horaires
Chéroy	Salle des fêtes	Vendredi : 16h45 – 17h45
Saint Valérien	Gymnase	Mardi : 17h00-18h00 / 18h00-19h00
Villethierry	Salle des fêtes	Mercredi: 14h00-15h00 / 15h00-16h00
Egriselles-le-Bocage	Salle Mille-Club	Jeudi: 17h15 – 18h15

Le tarif annuel de cotisation est de **45 €** payable en une fois et non remboursable. Il est dégressif selon le nombre d'enfants inscrit par famille :

Nombre d'enfants	Tarif
1	45 €
2	65 €
3	85 €

Le Président propose de reconduire les mêmes tarifs pour l'année scolaire 2021-2022.

Délibération 2021-10-08

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

APPROUVE l'ensemble des tarifs d'inscription à l'Ecole multisport pour l'année scolaire 2021-2022 tels que décrits ci-dessus.

Vote : Abstention : 0, Contre : 0, Pour : unanimité

5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5.1. Attribution du marché pour l'entretien des espaces verts des ZA et terrains intercommunaux

Le marché d'entretien des espaces verts des ZA (Savigny sur Clairis, Villeroy et Domats) arrivant à terme au printemps ; une nouvelle consultation a été lancée (délibération du bureau n° 2021-05-04 du 08/03/21). Le Dossier de Consultation des Entreprises prévoyait 3 lots :

Lot 1 :

Tonte et broyage mécaniques bi-annuels avec finition manuelle le long des clôtures, au pourtour des rideaux d'arbres et ouvrages divers : 2 fois par an avec possibilité de 2 passages supplémentaires par an maximum.

Lot 2 :

Nettoyage, élagage, coupe des arbres et arbustes, nettoyage des bois morts, nettoyage des sous-bois : une fois en 2021.

Lot 3 :

Tonte avec ramassage et finition manuelle des bandes enherbées sur emprise des voies : : 2 fois par an avec possibilité de 2 passages supplémentaires par an maximum.

Le marché, en procédure adaptée, est prévu pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois un an à compter de mai 2021 soit une durée maximum de 3 ans.

La commission des procédures adaptées, réunie les lundi 26 avril et 17 mai 2021 a étudié les offres des deux entreprises ayant remis des offres à savoir SERPE et Laurent Jardin.

L'analyse des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir la valeur de l'offre (cohérence des capacités du prestataire avec la consultation et valeur technique de la prestation) pour 40% et le prix des prestations pour 60%.

Au vu de l'analyse des offres, et de la notation qui en découle, la commission a proposé de soumettre au Bureau communautaire l'attribution des lots de la façon suivante :

Lot 1 : Laurent Jardin avec une note de 98 (SERPE note :81.45) pour un montant total annuel de 12 230 € HT (14 676 € TTC) au maximum soit 36 690 € HT (44 028 € TTC) pour la durée maximale du marché (3 ans),

Lot 2 : Serpe avec une note de 100 (contre 85.5 pour Laurent Jardin) pour un montant total annuel de 2 800 € HT (3 360 € TTC),

Lot 3 : Laurent Jardin note de 99 (pour 98.3 pour Serpe) pour un montant total annuel de 8 360 € HT (10 032 € TTC) au maximum soit 25 080 € HT (30 096 € TTC) pour la durée maximale du marché (3 ans).

Délibération 2021-10-09

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

ATTRIBUE le lot 1, Tonte et broyage mécaniques bi-annuels avec finition manuelle le long des clôtures, au pourtour des rideaux d'arbres et ouvrages divers, **à l'entreprise** Laurent Jardin pour un montant maximum annuel de 12 230 € HT (14 676 € TTC) soit un montant maximum de 36 690 € HT (44 028 € TTC) pour la durée maximum du marché,

ATTRIBUE le lot 2, Nettoyage, élagage, coupe des arbres et arbustes, nettoyage des bois morts, nettoyage des sous-bois à l'entreprise SERPE pour un montant de 2 800 € HT soit 3 360 € TTC pour la durée maximum du marché,

ATTRIBUE le lot 3, Tonte avec ramassage et finition manuelle des bandes enherbées sur emprise des voies à l'entreprise Laurent Jardin pour un montant annuel maximum de 8 360 € HT (10 032 € TTC) soit un montant maximum de 25 080 € HT (30 096 € TTC) pour la durée maximum du marché,

AUTORISE le Président à signer les marchés ainsi que tout document afférent au présent dossier, ainsi que les avenants éventuels s'y rapportant.

Vote : Abstention : 0, Contre : 0, Pour : unanimité

5.2. Lancement d'une consultation pour maîtrise d'œuvre pour travaux divers dans les ZA

Le Président indique que sur les ZA nord et sud du Gâtinais, les voiries internes et leurs abords se dégradent et qu'il convient de réaliser quelques travaux (voirie, bornes, signalétique, ...).

Pour ce faire, il propose de lancer une consultation pour retenir un maître d'œuvre qui aidera la CCGB :

- à bien définir ses besoins
- à mener à bien le marché de travaux (rédaction du cahier des charges, assistance tout au long de la procédure du marché public de travaux, suivi et réception des travaux)

Le coût de la maîtrise d'œuvre est estimé à 13 000 € HT.

Délibération 2021-10-10

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

LANCE une consultation sous forme de procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de voirie et ses abords (bornes, signalétiques) des ZA nord et sud du Gâtinais,

MANDATE Monsieur le Président pour signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, y compris la signature des avenants ou décisions de poursuite dans le cadre du financement mis en place pour cette opération.

Vote : Abstention : 0, Contre : 0, Pour : unanimité

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1. Méthaniseur

Le Président indique avoir reçu une demande de la société SAS Gâtibiogaz, gestionnaire du futur méthaniseur à Fouchères, afin que la CCGB écrive une lettre d'intention en précisant qu'elle étudiera, dans le cadre du renouvellement de ses marchés relatifs aux déchets ménagers qui prendront fin au 31/12/2022, la possibilité de fournir les déchets verts issus des déchèteries à la SAS Gâtibiogaz afin qu'elle puisse faire fonctionner son usine de méthanisation.

Le Bureau souhaite que Gâtibiogaz donne des précisions sur les déchets verts qui l'intéresse avant de transmettre cette lettre d'intention.

s

6.2. Devis pour la climatisation des bureaux de l'étage à Chéroy

Le Président indique que les bureaux de l'étage du bâtiment administratif de Chéroy sont soumis à forte chaleur l'été ; la température pouvant y atteindre plus de 37 °C l'été.

Il présente donc des devis pour l'installation d'un système de climatisation réversible.

Il s'agit, pour des solutions équivalentes de matériel DAIKIN des offres des entreprises suivantes : sarl Philippe KENAIP et sarl ESEO Pro.

Le devis de la sarl ESEO Pro est légèrement plus chère mais elle s'engage à réaliser les travaux avant l'été au mois de juin.

Délibération 2021-10-11

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

APPROUVE le devis de la sarl ESEO Pro pour l'installation d'un système de climatisation d'un montant de 13 295.90 € HT,

AUTORISE le Président à signer le devis.

Vote : Abstention : 0, Contre : 0, Pour : unanimité

6.3. Déchèterie de Fouchères

Mme Bardot (Nailly), vice-présidente en charge des déchets ménagers, informe les membres du Bureau que le gardien de la déchèterie de Fouchères ayant été identifié comme cas contact, l'établissement a été fermé temporairement le temps de lui trouver un remplaçant.

CRTE

Le président renouvelle son appel aux communes pour transmettre aux services de la CCGB leurs projets dans le cadre du CRTE.

Il indique qu'il a rencontré le Préfet mais qu'il existe encore des points non clarifiés et flous (taux de subvention, ...) avec une échéance très courte pour le dépôt des dossiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS

ECOLE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE

- 2021-10-01 Facturation du 2^{ème} trimestre 2020-2021
- 2021-10-02 tarifs année scolaire 2021-2022
- 2021-10-03 Choix de la salle de danse
- 2021-10-04 Logiciel de gestion
- 2021-10-05 Bons cadeaux
- 2021-10-06 Convention pour mise à disposition d'une salle par la commune de Villeroy

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- 2021-10-07 Déroulement du centre pour l'été 2021 et convention avec le collège

EMS

- 2021-10-08 Tarifs pour 2021-2022

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 2021-10-09 Attribution du marché pour l'entretien des espaces verts des ZA et terrains intercommunaux

- 2021-10-10 Lancement d'une consultation pour maîtrise d'œuvre pour travaux divers dans les ZA

GENERAL

- 2021-10-11 Climatisation